

NOTIFICATION D'UN ARRETF. D'ASSIGNATION A RESIDENCE
(article L. 561-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

Dossier n° 69 [REDACTED]

Monsieur [REDACTED]

Né(e) le [REDACTED] à [REDACTED]

De nationalité : [REDACTED]

Est informé(e)

- qu'il(elle) fait l'objet d'un arrêté [l'assignant à résidence dans le département du Rhône en date du 21/11/2016 pour l'exécution .
- de la décision portant obligation de quitter le territoire français sous délai de délai volontaire de 30 jours prise par le préfet de la Haute-Savoie le 10 mars 2016, réputée notifiée le 11 mars 2016,
- que cet arrêté d'assignation à résidence prend effet à compter de l'heure de notification du présent arrêté.

Il (elle) est informé(e) :

- qu'il (elle) a la possibilité de déposer dans les 48 h, un recours contre cette décision devant le Président du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin LYON par tous moyens y compris par télégramme ou télécopie. (Tél : 04.78.14.49.39, Télécopie : 04.78.14.49.37)
- que ce recours doit contenir ses noms et adresse, l'exposé bref des faits et des motifs pour lequel il (elle) demande l'annulation de cet arrêté.
- que ce recours n'est pas suspensif de l'exécution du présent arrêté d'assignation à résidence
- que le non-respect des prescriptions liées à l'assignation à résidence est sanctionné dans les conditions prévues à l'article L.624-4 du Code de l'Entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Il (elle) reconnaît avoir eu connaissance de l'arrêté d'assignation à résidence pris à son égard et des droits qu'il (elle) peut exercer.

Un exemplaire de cette fiche ainsi qu'un exemplaire de l'arrêté d'assignation à résidence lui sont remis et prennent effet à la date et heure de la présente notification.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique géré par le Ministère de l'Intérieur et destiné à assurer la gestion de la procédure d'éloignement dont vous faites l'objet. La Préfecture du Rhône ainsi que, le cas échéant, le service de police ou de gendarmerie gestionnaire du lieu de rétention dans lequel vous pourriez être placé sont destinataires de ces informations.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser au Bureau Eloignement (par courrier uniquement : Préfecture du Rhône — Service de l'Immigration et de l'Intégration — Bureau de l'Eloignement et du Contentieux - 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03)

Monsieur [REDACTED] est invité(e) à signer avec nous,

Lyon le, 05/12/2016 à Lyon à 10h50

L'intéressé(e)

refuse de signer .

L'interprète

[Signature]

L'agent notifiant

[Signature]